



**Demande de réalisation d'un diagnostic  
d'une installation d'assainissement non collectif  
dans le cadre d'une vente immobilière - 2019**

► Le propriétaire vendeur demande à la Commune Orée d'Anjou de faire intervenir le prestataire pour Le contrôle de son installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente immobilière.

► Coût de l'intervention qui sera facturé par la Commune au propriétaire vendeur (titre exécutoire transmis par le trésor public) : 143.00 € TTC (montant au 01/04/2019)

**① TOUTE DEMANDE D'INTERVENTION FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION.**

M - Mme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

N° téléphone \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_

sollicitent l'intervention de la Commune Orée d'Anjou pour le contrôle de l'installation d'assainissement non collectif située à l'adresse suivante :

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Référence cadastrale : Section \_\_\_\_\_ Parcelle(s) \_\_\_\_\_

→ l'entreprise Atlance prendra contact avec vous pour fixer la date de la visite

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature

**ATTENTION :** Le propriétaire ou mandataire s'engage à :

- rendre accessible et ouvert les ouvrages. Dans le cas contraire, le contrôle ne peut avoir lieu.
- présenter lors du contrôle les documents et informations (dans la mesure du possible) : attestation de la conformité de l'assainissement non collectif, attestation de vidange, date de mise en service du dispositif d'assainissement, facture des travaux, date de la construction de l'habitation, factures d'eau.

PARTIE RÉSERVÉE À LA COMMUNE OREE D'ANJOU

**BON POUR INTERVENTION**

Le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Tampon et signature :

Nom : \_\_\_\_\_